

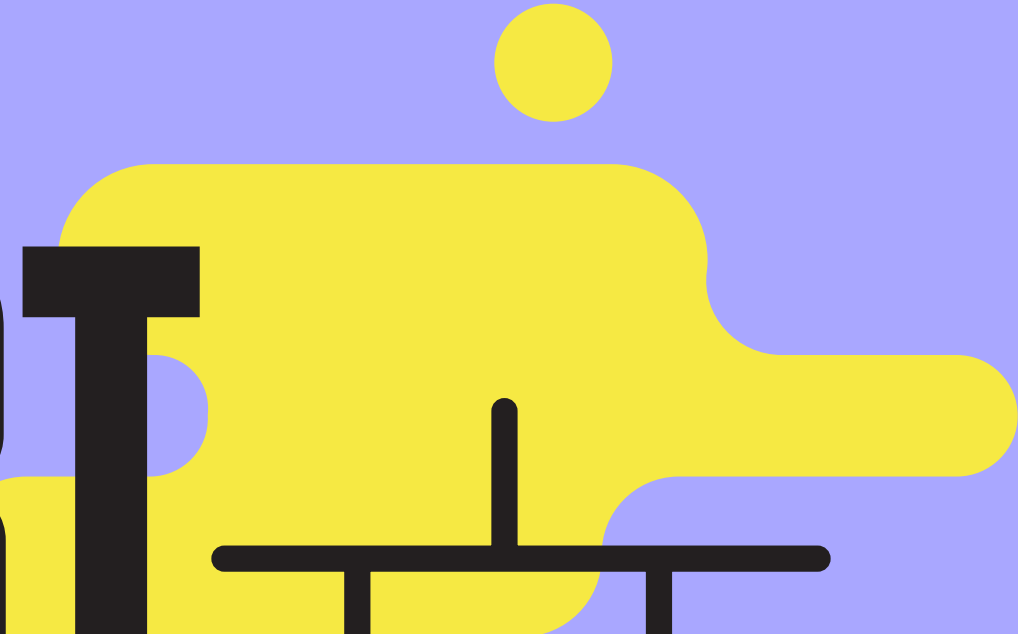
**APPEL DE  
PROJETS**

Entente de  
développement  
culturel



**SAINTE-JULIE**

Québec



**ART**  
**URBAIN**

**SERVICE DES LOISIRS**

**MARS 2026**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>SITE</b>	<b>4</b>
<b>ATTENTES</b>	<b>5</b>
<b>CALENDRIER</b>	<b>7</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>8</b>
<b>CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>9</b>
<b>COMITÉ DE SÉLECTION</b>	<b>10</b>
<b>DATE LIMITE ET MODALITÉS D'ENVOI</b>	<b>11</b>
<b>COMMENT POSTULER</b>	<b>12</b>

# CONTEXTE

La Ville de Sainte-Julie souhaite concevoir un circuit de fresques dans les parcs en faisant appel à des artistes amateurs ou professionnels pour peindre des bâtiments de services situés dans ceux-ci. Ce projet s'échelonne sur trois ans. D'ici juin 2027, trois bâtiments de services seront transformés en œuvres d'art, en collaborant avec des artistes pour créer des fresques uniques, reflétant l'identité culturelle de la Ville.

Consciente de l'importance de l'art dans les espaces publics, la Ville de Sainte-Julie lance un appel de projets en art urbain pour une intervention artistique sur le bâtiment de services du parc Arthur-Gauthier. Cette œuvre devra être réalisée d'ici le 30 septembre 2026.





# SITE

Situé au 800, rue Gauthier, à Sainte-Julie, le parc Arthur-Gauthier est un parc familial apprécié pour son ambiance paisible. Véritable lieu de rencontre de quartier, il invite à la détente, au jeu et aux rassemblements intergénérationnels.

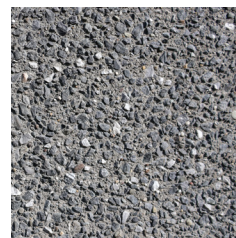
On y retrouve deux aires de jeux en bois au thème médiéval, une butte paysagère utilisée comme glissoire naturelle en hiver, des bancs et un abri solaire pour le repos et les pique-niques, ainsi que des terrains de pétanque et de soccer.

Le parc Arthur-Gauthier est un espace vivant où se côtoient imagination et activité physique, offrant un cadre inspirant pour l'intégration d'une œuvre artistique.



# ATTENTES

Les artistes sont invités à soumettre une ou plusieurs propositions de fresques murales destinées à être réalisées sur un mur extérieur. Ces œuvres pourront occuper une section ou l'ensemble du bâtiment situé dans le parc Arthur-Gauthier. La surface totale disponible pour l'intervention artistique est de 30 m<sup>2</sup>. Les artistes doivent indiquer précisément la portion de mur qu'ils souhaitent utiliser. Il n'est pas obligatoire d'exploiter la totalité de l'espace, toutefois l'évaluation du jury portera sur la qualité et la cohérence du projet dans son ensemble.



# LES ŒUVRES CRÉÉES CONTRIBUERONT À :

- \* Embellir et dynamiser l'espace public ;
- \* Renforcer l'identité locale en reflétant l'histoire, les valeurs, la culture et les enjeux de la communauté ;
- \* Rendre l'art accessible à tous, en démocratisant la culture et en l'intégrant dans la vie quotidienne ;
- \* Favoriser le sentiment d'appartenance de la communauté et l'appropriation citoyenne des espaces publics ;
- \* Offrir une vitrine aux artistes émergents ou établis.

# CALENDRIER

---

**RÉCEPTION DES  
OFFRES ET PROJETS**

Date limite :  
Jeudi 30 avril à minuit

---

**ANALYSE DES DOSSIERS**

À compter du 4 mai 2026

---

**ANNONCE DE L'ARTISTE  
OU DES ARTISTES  
SÉLECTIONNÉS**

À compter du 15 mai 2026

---

**RÉALISATION  
DE L'ŒUVRE**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026

---

**LIVRAISON ET  
RÉCEPTION DE L'ŒUVRE**

Au plus tard le  
30 septembre 2026

---

# FINANCEMENT

L'artiste ou le collectif retenu disposera d'un cachet de **4 000\$**, taxes incluses, pour la réalisation du projet (incluant les honoraires et services professionnels, matériaux, droits d'auteurs, etc.). La Ville pourra fournir l'accès à l'électricité et à l'eau, en fonction des ressources disponibles. L'artiste devra être autonome dans la réalisation de son œuvre et prévoir les ressources en conséquence.

# CRITÈRES DE SÉLECTION

L'appel de projets propose une démarche ouverte, sans contrainte thématique ou stylistique, laissant à l'artiste toute la liberté d'interpréter le lieu selon sa sensibilité. L'œuvre attendue devra s'inscrire dans le contexte environnant tout en s'inspirant de l'identité du site.

## Les critères de sélection sont les suivants :

- \* La qualité artistique, l'originalité et la créativité du concept proposé (la valeur artistique, l'esthétisme et la cohérence de la fresque avec l'identité du parc) ;
- \* L'intégration de l'œuvre dans son environnement et/ou sa communauté (harmonie avec l'environnement urbain, l'architecture du mur et le quartier) ;
- \* L'expérience de l'artiste et la capacité à réaliser un tel projet (portfolio démontrant la capacité à travailler dans l'espace public) ;
- \* La faisabilité du concept et le réalisme du montage financier et de l'échéancier (matériaux durables et adaptés aux conditions extérieures telles que la pluie, les rayons UV, le froid, les graffitis, etc.) ;
- \* Le coût du projet (concordance entre la proposition artistique et le budget alloué, clarté du devis, incluant les honoraires, matériaux, équipements et assurances).

# COMITÉ DE SÉLECTION

Afin d'avoir une meilleure représentativité possible et les expertises nécessaires au sein du comité de sélection, il sera composé des personnes suivantes :

- \* Deux représentants du Service des loisirs ;
- \* Un spécialiste en arts visuels ayant une connaissance en art public (indépendant et sans lien avec le projet) ;
- \* Deux représentants du comité de suivi de la politique culturelle, dont un artiste en art visuel ;
- \* Deux représentants du conseil municipal.

En plus des représentants du Service des loisirs faisant partie du comité de sélection, la régisseuse aux activités culturelles et communautaires participera aux rencontres et agira comme secrétaire du comité de sélection responsable du concours. À ce titre, elle n'aura pas le droit de vote lors des rencontres du comité de sélection.

# DATE

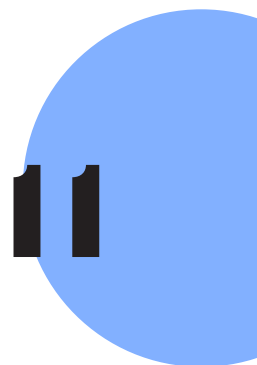
La date limite  
pour déposer sa  
candidature est le  
30 avril 2026 à minuit.

# LIMITE

# ET MODALITÉS D'ENVOI

Les artistes doivent envoyer leur candidature par courriel à **[mebouchard@saintejulie.ca](mailto:mebouchard@saintejulie.ca)**.

Les documents doivent idéalement être fusionnés en un seul. Si la taille du fichier est supérieure à 10Mo, une plateforme de transfert de documents, par exemple, *WeTransfer*, peut être utilisée. Un courriel de confirmation sera acheminé dans les deux jours ouvrables suivant la réception du dossier.



# COMMENT POSTULER

**Pour soumettre sa candidature,  
l'artiste doit fournir les documents suivants :**

- \* Le formulaire d'appel de projets dûment complété ;
- \* Le curriculum vitae de l'artiste, du représentant ou des membres du collectif ;
- \* Un portfolio de 5 à 10 images démontrant la capacité à réaliser un tel projet ;
- \* Un visuel illustrant le concept de l'œuvre proposé (un croquis sommaire de l'œuvre). Le croquis doit illustrer clairement la portion de mur ou du bâtiment couverte par l'oeuvre.

**12**

**Ce projet est rendu possible  
grâce à la participation  
financière du ministère de la  
Culture et des Communications.**